

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN

DEC2016_ 043

DECISION

OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-4 RELATIF AU REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CRECHE FAMILIALE ET DE LA MAISON POUR TOUS DES DEUX PARCS DE LA VILLE DE NOISIEL – LOT N°4/ REVETEMENTS SOUPLES - PEINTURE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 20, 26 et 28,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision N°DEC2014_0199 du 24 septembre 2014 portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2014/049 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs, et notamment le Lot n°4- Revêtements souples - peinture, conclu avec la Société A.V.M. ILE DE FRANCE, pour un montant de 57.079,60 € HT soit 68.495,52 € TTC.,

CONSIDERANT la demande de la Commune de réaliser des travaux supplémentaires concernant la modification des plafonds afin de permettre la conservation du skydome, qu'il convient d'entériner par voie d'avenant les modifications ainsi apportées,

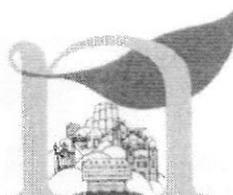
CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération « réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs », dont la valeur ne dépasse pas 5.000.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société A.V.M. ILE DE FRANCE, sise 101 rue du Docteur bauer 93400 SAINT-OUEN, l'avenant n°1 au marché public de travaux n°2014/049-4 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs – Lot n°4 : Revêtements souples - peinture, d'un montant en plus-value de 1.426,00 € H.T. (soit 1.711,20 € T.T.C.), portant le nouveau montant global du marché à 58.505,60 € H.T. (soit 70.206,72 € T.T.C.).

1/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 10/03/2016

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0043**
portant sur la conclusion de l'avenant n°1 au marché public de travaux n°2014/049-4.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n° 2009-005 « restructuration de l'ancienne crèche familiale ».

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 9 MARS 2016

Le Maire,

D. Vachez

Daniel VACHEZ.

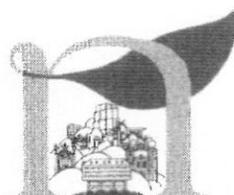


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	10 MARS 2016
Affiché le	10 MARS 2016
Notifié le	
Publié le	10 MARS 2016

2/2

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 10/03/2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEC 2016 - 0063

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-4

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Noisiel,
M. le maire, 26 place Emile Menier, Bp35,
77426 Marne-la-Vallée Cedex 2,
Tél. : 01-60-37-73-73,
Courriel : marches@mairie-noisiel.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

Société AVM ILE DE FRANCE
101 rue du Docteur Bauer
93400 SAINT OUEN

C - Objet du marché public.

■ Objet du marché public :

Travaux de réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des 2 parcs –
Lot n°4 : Revêtements souples, peinture

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 57.079,60 €
- Montant TTC : 68.495,52 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux supplémentaires d'enduit et de peinture de faux-plafond perforé

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant (conformément au devis n°1 du 18 novembre 2015 en annexe) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1.426,00 €
- Montant TTC : 1.711,20 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 58.505,60 €
- Montant TTC : 70.206,72 €

■ Autres incidences de l'avenant :

Sans objet.

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ABDELMAABOUD Ahmed Gérant	St-aen 14/03/2016	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

■ Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

A Narsiel , le 14 MARS 2016



Le Maire,
D. Vachez
Daniel VACHEZ.